

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_06_103

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt et trois, le six juin, à 18h30, le Conseil de Communauté
En exercice : s'est réuni à VIX en session ordinaire sous la Présidence de Michel BOSSARD,
- Titulaires : 38 Président.

Présents : Date de convocation : 1^{er} juin 2023
- Titulaires : 31
- Suppléants : 3

Excusés ayant donné pouvoir : 0
Votants : 32

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix

ABSENTS EXCUSES :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCES – LOT DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES
ANNEXES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31
DÉCEMBRE 2026**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur RENAULT.

Monsieur RENAULT rappelle que les contrats d'assurances (hors prestations statutaires) de la Communauté de Communes ont fait l'objet d'une consultation en 2021 et ont été attribués de la façon suivante pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 :

- Assurances des dommages aux biens et risques annexes (lot 1) : MAIF
- Assurance des responsabilités et risques annexes (lot 2) : SMACL
- Assurance des véhicules à moteur et risques annexes (lot 3) : SMACL
- Assurance de la protection juridique de la collectivité (lot 4) : SMACL
- Assurance de la protection fonctionnelle des agents et élus (lot 5) : SMACL

L'ensemble des prestations avait été attribué pour un montant total de primes annuelles de 37 842.23 € HT, soit 42 995.18 € TTC.

Par courrier du 20 février 2023 la MAIF a informé la Communauté de Communes de son rapprochement avec la SMACL et de la résiliation du contrat actuel pour le lot 1 au 31 décembre 2023.

En conséquence, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour faire le choix d'un prestataire pour ce lot « dommages aux biens et des risques annexes » pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021CC_04_058 autorisant le lancement de la consultation pour la souscription des contrats d'assurances de la Communauté de Communes pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

Vu la délibération n°2021CC_07_145 du 6 juillet 2021 attribuant les 5 lots ;

Considérant le courrier de la MAIF informant de la résiliation du contrat relatif au lot 1 au 31 décembre 2023 ,

Considérant qu'une consultation doit être lancée pour faire le choix d'un nouveau prestataire ;

Considérant que la mission d'assistance a été confiée au cabinet ARIMA CONSULTANT ;

Considérant que l'estimation des prestations relatives à l'assurance « dommages aux biens et risques annexes s'élève à un montant annuel de 35 000 € HT, soit 105 000 € HT pour 3 ans ;

Considérant qu'une consultation doit être lancée en procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique ;

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté son autorisation :

- Pour engager la consultation relative aux prestations d'assurances « dommages aux biens et risques annexes » de la Communauté de Communes en procédure adaptée, afin de retenir un prestataire,
- Et pour l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette consultation.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

ID : 085-248500563-20230606-2023CC_06_103-DE

S²LOW

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à lancer une consultation relative aux prestations d'assurances « dommages aux biens et risques annexes » de la Communauté de Communes en procédure adaptée, afin de retenir un prestataire, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette consultation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

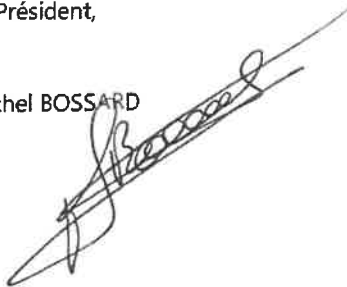
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 6 juin 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN



Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

S²LO

ID : 085-248500563-20230606-2023CC_06_103-DE